

Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Coordination et rédaction de la Liste rouge régionale (janvier 2020) : Olivier Hameau (LPO PACA) & Cédric Roy (CEN PACA).

Relecture : Géraldine Kapfer (CEN PACA), Amine Flitti (LPO PACA).

Photos de première de couverture (de haut en bas et de gauche à droite) : Aigle de Bonelli © J.-C. Tempier ; Sterne pierregarin © A. Audevard ; Accenteur alpin © C. Roy

Photos de quatrième de couverture (de haut en bas et de gauche à droite) : Chevêche d'Athéna © M. Steenhaut ; Chocards à bec jaune © C. Roy ; Moineau cisalpin © C. Roy ; Bécasseau sanderling © A. Audevard.

Table des matières

1. Contexte	4
2. Qu'est-ce qu'une liste rouge ?	4
3. Méthodologie de l'évaluation	5
3.1. Définitions	5
3.2. Pré-évaluation et évaluation	6
3.3. Validation	7
4. Ressources exploitées	7
5. Résultats	9
5.1. Détails des évaluations.....	9
5.2. Espèces nicheuses	9
Evolution du statut des espèces nicheuses.....	13
5.3. Espèces de passage	14
5.4. Espèces hivernantes	15
5.5. Liste des sous-espèces ayant fait l'objet d'une évaluation particulière	17

1. Contexte

L'UICN a développé des outils d'alerte relatifs aux espèces menacées du monde : les listes rouges. D'abord mondiales, elles ont été déclinées à des niveaux supranationaux : continent, sous-continent, pays et régions.

En France, la liste rouge concernant les oiseaux a été réactualisée en 2010 puis en 2016. Dans notre région, la 1^{ère} liste rouge des oiseaux nicheurs a été publiée dans Faune de Provence en 1992. Le statut des oiseaux a depuis parfois fortement évolué comme le montre par exemple l'atlas des oiseaux nicheurs de PACA paru en 2009. La liste rouge des oiseaux nicheurs a été actualisée en 2012 sous la coordination de la LPO PACA et du CEN PACA. En 2018, sous l'impulsion de ces associations, la DREAL PACA a subventionné celles-ci afin d'actualiser cette liste rouge en y ajoutant les espèces de passage et hivernantes.

2. Qu'est-ce qu'une liste rouge ?

Une Liste rouge a pour objet d'évaluer le risque d'extinction d'une espèce (voire d'une sous-espèce ou d'une population) dans une région donnée. Elle est établie à partir des données les plus fiables possibles, croisées avec une méthodologie reconnue au niveau international établie par l'UICN.

La Liste rouge permet également d'atteindre des objectifs secondaires suivants :

- identifier les espèces ayant besoin de mesures de conservation ;
- fournir un indice global de la perte de biodiversité ;
- constituer un outil de référence pour les politiques et actions de protection ;
- sensibiliser décideurs et grand public à la sauvegarde de la biodiversité.

Une Liste rouge n'est pas...

- **Un état des lieux de la rareté des espèces**

Les espèces rares ont souvent tendance à être menacées, certaines espèces à aire de répartition très restreinte ou peu fréquentes ne risquent pas de disparaître pour autant. Par ailleurs, des espèces perçues comme communes peuvent être en fort déclin et donc apparaître menacées.

- **Une liste de priorités d'actions**

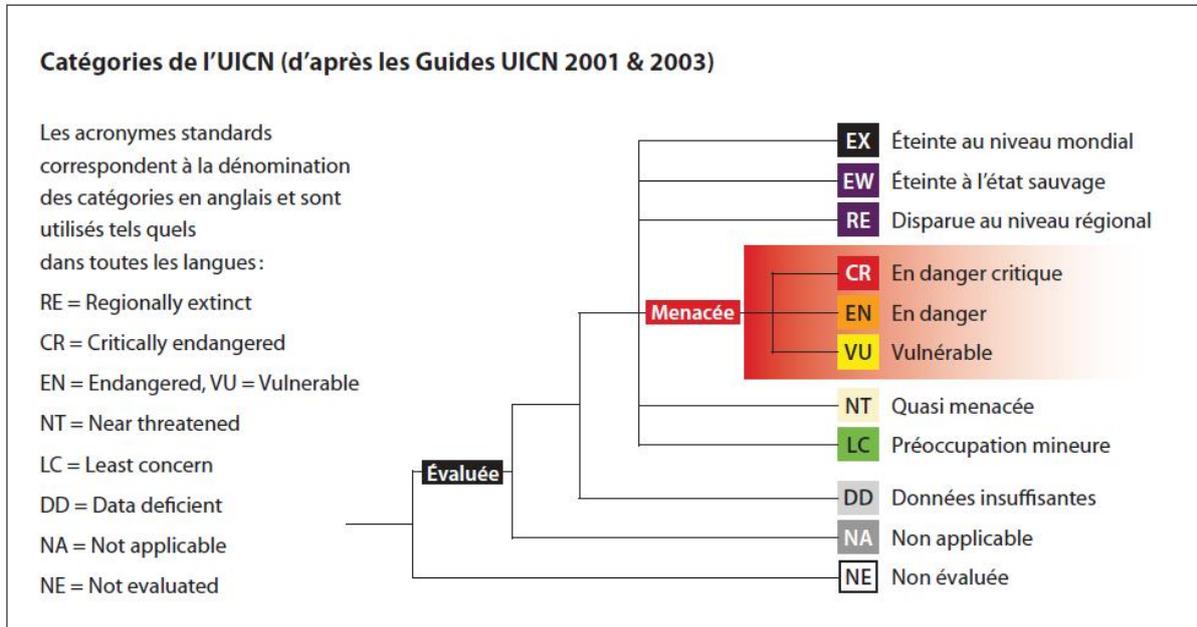
Une Liste rouge est un état des lieux scientifique et non une liste de priorités. Elle sert en revanche à fournir une base cohérente pour établir des priorités de conservation, en combinaison avec d'autres critères (p. ex. niveau de menace des espèces au niveau mondial, caractère patrimonial au niveau régional, rapport coûts/bénéfices des actions de conservation...).

- **Une liste d'espèces protégées**

Une Liste rouge est un outil scientifique et non un document réglementaire. Elle ne constitue donc pas une liste d'espèces protégées par la réglementation. Néanmoins, une Liste rouge est un outil de référence pour identifier les espèces devant bénéficier d'un régime de protection.

3. Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie qui a été suivie est celle de l'UICN dans son application à l'échelle régionale (UICN, 2000, 2003, 2012), s'appuyant sur le Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées (UICN, 2018).



3.1. Définitions

- Les 11 catégories de l'UICN pour les Listes rouges régionales :
 - Les catégories Eteinte (EX) et Eteinte à l'état sauvage (EW) correspondent à des espèces éteintes à l'échelle mondiale. La catégorie Disparue au niveau régional (RE) s'applique à des espèces ayant disparu de la région considérée mais subsistant ailleurs.
 - Les trois catégories En danger critique (CR), En danger (EN) et Vulnérable (VU) rassemblent les espèces menacées de disparition. Ces espèces sont confrontées à un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR) de disparition.
 - La catégorie Quasi menacée (NT) regroupe les espèces proches de remplir les seuils quantitatifs propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.
 - La catégorie Préoccupation mineure (LC) rassemble les espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée.
 - La catégorie Données insuffisantes (DD) regroupe les espèces pour lesquelles les meilleures données disponibles sont insuffisantes pour déterminer directement ou indirectement leur risque de disparition.
 - La catégorie Non applicable (NA) correspond aux espèces pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable et qui ne sont donc pas soumises au processus d'évaluation (p. ex. espèces introduites ou espèces visiteuses non significativement présentes dans la région).
 - La catégorie Non évaluée (NE) rassemble les espèces qui n'ont pas encore été confrontées aux critères de la Liste rouge.

Les acronymes standards correspondent à la dénomination des catégories en anglais et sont utilisés tels quels dans toutes les langues : EX = Extinct, EW = Extinct in the wild, RE = Regionally extinct, CR = Critically endangered, EN = Endangered, VU = Vulnerable, NT = Near threatened, LC = Least concern, DD = Data deficient, NA = Not applicable, NE = Not evaluated.

3.2. Pré-évaluation et évaluation

Un référentiel taxonomique constitué à partir des principales bases de données ornithologiques régionales (Faune-PACA et Silene Faune) a permis un travail de pré-évaluation soumis à un comité d'experts (automne 2019). Ce comité, composé des personnes nommées ci-dessous, a été sollicité tout au long du processus d'évaluation :

Ariane Bernard-Laurent, Gilles Cheylan, Elodie Debize, Pierre Defos du Rau, Frank Dhermain, Dominique Guicheteau, Guy Durand, Amine Flitti, Philippe Gilot, Matthieu Guillemain, Ludovic Imberdis, Yves Kayser, Thomas Lebard, Grégoire Massez, Marc Montadert, Georges Oliosio, Guillaume Paulus, Philippe Pilard, Françoise Ponce-Boutin, Benjamin Vollot, Laurent Tatin, Philippe Vandewalle, Axel Wolf.

- Pour les espèces nicheuses :

Après une évaluation initiale menée en 2011, les espèces nicheuses de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont fait l'objet d'une réévaluation complète en 2019. Au total, **255 espèces d'oiseaux reproducteurs ont été identifiées et évaluées** au niveau régional. Parmi celles-ci, 6 ont disparu (RE) et pour 37 d'entre-elles la méthodologie de l'UICN n'est pas applicable (NA) : c'est le cas des espèces qui ne se reproduisent en région que de manière occasionnelle ou marginale (par ex. l'Aigle botté ou le Milan royal) ou encore qui été introduites après l'an 1500 (par ex. la Perruche à collier ou le Capucin-bec-de-plomb).

Quatre sous-espèces ont été également évaluées indépendamment, parmi lesquelles les sous-espèces méditerranéennes du Faucon pèlerin *Falco peregrinus brookei* et du Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus witherbyi*, qui présentent un enjeu de conservation au niveau régional.

- Pour les espèces visiteuses : oiseaux hivernants et de passage :

Au total, **147 espèces hivernantes et 348 espèces De passage** en région Provence-Alpes-Côte d'Azur **ont été identifiées et évaluées**. L'évaluation de ces espèces visiteuses a été réalisée en même temps que pour celle des espèces nicheuses. La méthodologie UICN est applicable aux seules populations dont la présence en région est jugée significative.

Les 3 critères de sélection suivants sont proposés pour que la méthodologie UICN soit applicable aux espèces visiteuses :

1. la population hivernante ou de passage en région doit être significative par rapport à la population nationale avec des effectifs atteignant un seuil d'au moins 0,5 % de la population française (soit un dixième de la proportion de la région par rapport à la superficie nationale, égale à 5 %),
2. si l'espèce niche en région, la population hivernante ou de passage doit être bien distincte de la population nicheuse avec des effectifs au moins aussi importants que ceux de la population nicheuse,
3. si l'espèce présente à la fois une population hivernante et une population de passage en région, seule la population la plus significative des deux est soumise à l'évaluation. En

application de la méthodologie de l'UICN, les résultats obtenus pour les populations hivernantes et de passage sont le reflet des situations analysées à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la région, sur l'ensemble de leur aire de répartition géographique.

Au final, en raison de leur présence occasionnelle ou marginale (espèces rares et/ou erratiques) mais aussi de l'absence de données quantitatives (pas de suivi quantitatif de la migration au niveau régional ; populations hivernantes et nicheuses locales ne pouvant être distinguées), la méthodologie UICN n'a pas pu s'appliquer à un grand nombre d'espèces visiteuses avec respectivement 104 espèces hivernantes et 320 espèces de passage classées NA.

3.3. Consultation et validation

Le travail d'évaluation réalisé a été présenté et validé par le Conseil scientifique régional de protection de la nature le 16 janvier 2020.

4. Ressources exploitées

De nombreuses ressources ont été utilisées pour évaluer le risque de disparition des oiseaux nicheurs, de passage et hivernants. Les principales sont citées ci-dessous :

Acker P., Francesiaz C., Béchet A., Sadoul N., Lessells C.M., Pijl A.S., Besnard A. (2017). Insights on dispersal and recruitment paradigms: sex- and age-dependent variations in a nomadic breeder. *Oecologia*:1–12. doi: 10.1007/s00442-017-3972-7

Barthélémy E., coord. (2015). *Atlas des oiseaux nicheurs de Marseille*. Delachaux et Niestlé.

Courbin N., Grémillet D., Besnard A. (2018). Étude de la dynamique des populations de puffins de Scopoli et yelkouan du Parc National des Calanques et du Parc National de Port-Cros. 108p.

Coussoulet S. (2016), Les galliformes de montagne : synthèse bibliographique et état des connaissances dans faune-PACA. Faune-PACA Publication n°61 : 37 pp.

Flitti A. & Mezier J. (2017). Comptage Wetlands International, bilan régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017. LPO PACA/DREAL PACA, Faune-PACA Publication n°73 : 22 pp + annexes.

Flitti A. (2016). Comptage Wetlands International, bilan régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 2016. LPO PACA/DREAL PACA. Faune-PACA Publication n°66 : 22 pp + annexes.

Flitti A. et Masdival A. (2016). Recensement de l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) et de la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) sur la Basse Durance en 2016. Faune-PACA Publication n°64 : 21 pp.

Folliot B., Guillemain M., Champagnon J., Caizergues A. (2019). Statut, distribution et fonctionnement démographique des populations de Fuligule milouin. *Faune Sauvage* 322:19–24.

Girard T. (2019). Comptage Wetlands International, bilan régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 2019. LPO PACA/DREAL PACA. Faune-PACA Publication n°90 : 75 pp.

Girard T. (2019). Recensement des colonies de Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) et des populations de Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) sur la Durance en 2019. Faune-PACA Publication 92 : 20 pp.

Hameau O. & Rospars M. (2016). Observatoire Inter-Parcs de la Chevêche d'Athéna : bilan 2016. Faune-PACA Publication n° 63. 23 p.

Hameau O. (2019). Bilan de l'enquête nationale sur les rapaces nocturnes en Provence-Alpes-Côte-D'azur (2015–2017). Faune-PACA publication 86 : 11 pp.

Hameau. O, Alphand M., Charbonneau A. & Martin C. (2019). Etude du territoire de reproduction de la Pie-grièche méridionale en garrigue. Faune-PACA Publication 91 : 13 pp.

Issa N. & Muller Y. coord. (2015). *Atlas des Oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1048 p.

Kabouche B., Flitti A., Kayser Y., Olioso G. coord. (2012). *Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Delachaux et Niestlé, Paris, 544p.

Kayser Y. (2017). Suivi de la reproduction de la Glaréole à collier *Glareola pratincola* en Camargue et ses environs et actions de conservation pour l'année 2016. Rapport Tour du Valat, Arles.

Kayser Y., Gauthier-Clerc M., Blanchon T., Vandewalle P., Befeld S., Petit J., Tiné R., Flitti A. & Champagnon J. (2018). L'hivernage de la Grue cendrée *Grus grus* en Camargue : historique et statut récent. *Ornithos* 25-1 : 4-13

Lemarchand C., Fortini P., Frelin C., Corveler T. (2014). Statut de la Sterne pierregarin *Sterna hirundo* dans la basse vallée du fleuve Var (Alpes-Maritimes). LPO PACA, Faune-PACA Publication n°46 : 39 pp.

LPO PACA, CEFE & PNPC (2018). Recensement des populations de Puffins de Scopoli et yelkouan sur les îles d'Hyères 2017-2019 – Partie 2 : Levant (83). Rapport Parc national de Port-Cros : 48 p.

Mezier J. & Flitti A. (2018). Comptage Wetlands International, bilan régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018. LPO PACA/DREAL PACA, Faune-PACA Publication n°75 : 78 pp.

Ponchon C. (2019). Bilan de la saison de reproduction du Vautour percnoptère dans le sud-est de la France – Année 2018 Plan national d'actions en faveur du Vautour percnoptère. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Saint-Martin-de-Crau, 26 p.

Projet Life+ ENVOLL. 2018. Actes du séminaire final, Palais des Congrès, Arles, 15 - 17 octobre 2018. 102 pages

Roy C., 2018. Bilan du programme STOC-EPS en région PACA : Tendances, statuts des espèces et les indicateurs de biodiversité pour la période 2001 – 2017. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sisteron, 43 p.

Vincent-Martin N. (2012). Le programme STOC-EPS en région PACA : bilan de 2001 à 2010. *Nature de Provence - Revue du CEN PACA*, N°1, 103-115.

Plusieurs structures et personnes ressources (experts) ont été également sollicitées pour l'évaluation du statut d'un certain nombre d'espèce.

Structures ressources : les Amis des Marais du Vigueirat, CEN PACA, CRAVE, La Chevêche, LPO PACA, Nacicca, ONCFS, Parc national des Ecrins, Parc national du Mercantour, Parc national de Port-Cros, Tour du Valat.

Personnes ressources : Ariane Bernard-Laurent, Gilles Cheylan, Elodie Debize, Pierre Defos du Rau, Frank Dhermain, Dominique Guicheteau, Guy Durand, Amine Flitti, Philippe Gilot, Matthieu Guillemain, Ludovic Imberdis, Yves Kayser, Thomas Lebard, Grégoire Massez, Marc Montadert, Georges Olioso, Guillaume Paulus, Philippe Pilard, Françoise Ponce-Boutin, Benjamin Vollot, Laurent Tatin, Philippe Vandewalle, Axel Wolf.

5. Résultats

5.1. Détails des évaluations

Le détail des évaluations est présenté dans le tableur xls joint au présent rapport. Pour chaque espèce, un commentaire relatif à son évaluation est rédigé mentionnant notamment les critères du classement.

5.2. Espèces nicheuses :

Les résultats de l'évaluation des 255 espèces nicheuses identifiées au niveau régional sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Nombre d'espèces nicheuses par catégorie UICN en PACA

Catégorie	Nombre d'espèces	%
RE	6	3,0
CR	13	6,0
EN	23	10,5
VU	46	21,0
NT	32	14,5
LC	93	42,5
DD	5	2,5
NA ^a	13	-
NA ^b	21	-
NA ^c	2	-
NA ^d	1	-
Total	255	100

37,5 %

Le travail d'actualisation de la Liste rouge montre que **37,5% des espèces évaluées** pour lesquelles la méthode UICN a pu s'appliquer sont **menacées de d'extinction au niveau régional**, soit 82 espèces concernées ! Parmi celle-ci 13 sont classées « En danger critique » comme l'Aigle de Bonelli avec seulement une vingtaine de couples nicheurs. 23 espèces sont classées « En danger » comme la Glaréole à collier avec 70-100 couples dans notre région. 46 espèces sont classées « Vulnérable » comme la mésange boréale qui a perdu 49% de ses effectifs en 10ans.

A cela s'ajoute **6 espèces nicheuses disparues** (3% des espèces nicheuses). C'est notamment le cas du Traquet rieur, disparu au milieu du 20^{ème} siècle de l'avifaune nicheuse régional avant de disparaître en France à la fin des années 1990.

32 espèces sont classées « Quasi menacée » comme le Rossignol philomèle dont la population régionale a chuté de 25% en 10ans.

Pour 5 espèces, le manque de données de reproduction et l'absence de suivi spécifique ont mené à un classement « DD » (Données insuffisantes). C'est par exemple le cas de la Bécasse des bois ou encore du Grosbec casse-noyaux.

Enfin, 37 espèces ont été classées dans la catégorie « Non applicable » avec les quatre sous-catégories suivantes représentées :

- 13 espèces classées « NA^a », introduite après l'an 1500 (par ex. la Perruche à collier).

- 21 espèces classées « NA^b », présentes de manière occasionnelle ou marginale et non observées en tant que nicheuse chaque année en région (par ex. l'Aigle botté).
- 2 espèces classées « NA^c », régulièrement présentes en tant que nicheuses en région mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative (par ex. l'Étourneau unicolore).
- 1 espèce classée « NA^d », régulièrement présente en tant que nicheuse en région mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis (Perdrix grise).

Tableau 2 : Espèces d'oiseaux nicheurs inscrites dans une catégorie menacée ou quasi menacée en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nom	Nom scientifique	Statut	Liste rouge PACA (2020)	Critères Liste rouge PACA (2020)
Sarcelle marbrée	<i>Marmaronetta angustirostris</i>	Nicheur disparu	RE	
Outarde barbue	<i>Otis tarda</i>	Nicheur disparu	RE	
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Nicheur disparu	RE	
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Nicheur disparu	RE	
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	Nicheur disparu	RE	
Traquet rieur	<i>Oenanthe leucura</i>	Nicheur disparu	RE	
Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>	Nicheur	CR	E
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Nicheur	CR	D
Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	Nicheur	CR	D
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	Nicheur	CR	D
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	Nicheur	CR	D
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	Nicheur	CR	D
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Nicheur	CR	D
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Nicheur	CR	D
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Nicheur	CR	D
Ganga cata	<i>Pterocles alchata</i>	Nicheur	CR	B1ab(iii,v)
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	Nicheur	CR	C2a(i)
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	Nicheur	CR	D
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Nicheur	CR	C2a(i)
Puffin de Scopoli	<i>Calonectris diomedea</i>	Nicheur	EN	C1
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Nicheur	EN	CR (D)(-1)
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Nicheur	EN	D
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Nicheur	EN	D
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Nicheur	EN	CR (D)(-1)
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Nicheur	EN	CR (D)(-1)
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Nicheur	EN	D
Lagopède alpin	<i>Lagopus muta</i>	Nicheur	EN	C1
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Nicheur	EN	D
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Nicheur	EN	D
Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>	Nicheur	EN	D
Goéland railleur	<i>Chroicocephalus genei</i>	Nicheur	EN	B2ac
Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Nicheur	EN	B2ac
Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	Nicheur	EN	C2a(i)
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Nicheur	EN	D
Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>	Nicheur	EN	B2ab (ii,iv)

Nom	Nom scientifique	Statut	Liste rouge PACA (2020)	Critères Liste rouge PACA (2020)
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Nicheur	EN	C1
Locustelle luscinoïde	<i>Locustella luscinioides</i>	Nicheur	EN	D
Lusciniolle à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Nicheur	EN	C2a(ii)
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>	Nicheur	EN	A2b
Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>	Nicheur	EN	C2a(i)
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Nicheur	EN	A2b
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Nicheur	EN	D
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Nicheur	VU	D1
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Nicheur	VU	D1
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Nicheur	VU	EN (D) (-1)
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Nicheur	VU	D1
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Nicheur	VU	EN (D) (-1)
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Nicheur	VU	D1
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	Nicheur	VU	CR (B2ac(ii;iv)) (-2)
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	Nicheur	VU	D1
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Nicheur	VU	D1
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	Nicheur	VU	D1
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Nicheur	VU	D1
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	Nicheur	VU	D1
Tétras lyre	<i>Lyurus tetrix</i>	Nicheur	VU	C1
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Nicheur	VU	EN (A2b) (-1)
Talève sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>	Nicheur	VU	D1
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Nicheur	VU	D1
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Nicheur	VU	D1
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Nicheur	VU	EN (D) (-1)
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Nicheur	VU	D1
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Nicheur	VU	D1
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Nicheur	VU	D1
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Nicheur	VU	D1
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Nicheur	VU	D1
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Nicheur	VU	A2b
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	Nicheur	VU	D1
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nicheur	VU	EN (A2b) (-1)
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	Nicheur	VU	D1
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Nicheur	VU	D1
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Nicheur	VU	A2b
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>	Nicheur	VU	EN (D1) (-1)
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Nicheur	VU	EN (A2b) (-1)
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	Nicheur	VU	A2b
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	Nicheur	VU	B2ab(iii)
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Nicheur	VU	A2ab
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Nicheur	VU	C1
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Nicheur	VU	D1
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Nicheur	VU	EN (A2b) (-1)
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Nicheur	VU	A2b

Nom	Nom scientifique	Statut	Liste rouge PACA (2020)	Critères Liste rouge PACA (2020)
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nicheur	VU	D1
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Nicheur	VU	A2b
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Nicheur	VU	A2b
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Nicheur	VU	A2b
Sizerin cabaret	<i>Acanthis flammea</i>	Nicheur	VU	A2b C1
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Nicheur	VU	A2b
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Nicheur	VU	EN (A2b) (-1)
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Nicheur	VU	A2b
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Nicheur	NT	VU (D) (-1)
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Nicheur	NT	pr. A2b
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	Nicheur	NT	pr. C2b
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Nicheur	NT	pr. A2b
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Nicheur	NT	pr. A2c C1
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Nicheur	NT	pr. B2b(iii)
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Nicheur	NT	VU (A2b) (-1)
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nicheur	NT	VU (A2b) (-1)
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nicheur	NT	VU (A2b) (-1)
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Nicheur	NT	pr. B2a D2
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Nicheur	NT	VU (D1) (-1)
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Nicheur	NT	pr. A2b
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Nicheur	NT	pr. A2b
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Nicheur	NT	VU (A2b) (-1)
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Nicheur	NT	pr. A2b
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur	NT	VU (A2b) (-1)
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Nicheur	NT	pr. A2b
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	Nicheur	NT	pr. D1
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	Nicheur	NT	pr. B2b(v)
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Nicheur	NT	pr. A2b
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Nicheur	NT	VU (A2b) (-1)

Evolution du statut des espèces nicheuses

Entre l'évaluation de 2012 et celle de 2020, la part de l'avifaune nicheuse menacée d'extinction au niveau régional est passée de 35% à 37,5% des espèces. La catégorie UICN de 56 espèces nicheuses a évolué et celle-ci s'est vue dégradée pour 36 d'entre elles (tableau 3).

Tableau 3 : Evolution du statut régional UICN des espèces nicheuses entre 2012 et 2019

Espèce	Nom scientifique	Evolution du statut UICN	
		LR PACA (2012)	LR PACA (2020)
Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>	VU	CR
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	NT	EN
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	LC	VU
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC	VU
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	LC	VU
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	LC	VU
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	VU
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC	VU
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	LC	VU
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	LC	VU
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	LC	VU
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	LC	VU
Huïtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	EN	CR
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	EN	CR
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	VU	EN
Lagopède alpin	<i>Lagopus muta</i>	VU	EN
Lusciniolle à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	VU	EN
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	VU	EN
Puffin de Scopoli	<i>Calonectris diomedea</i>	VU	EN
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	LC	NT
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	LC	NT
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	LC	NT
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	LC	NT
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	LC	NT
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	NT
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC	NT
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC	NT
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	NT
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>	LC	NT
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC	NT
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	LC	NT
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	LC	NT
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC	NT
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC	NT
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	LC	NT
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	NT	VU

DEGRADATION DU STATUT

Espèce	Nom scientifique	Evolution du statut UICN	
		LR PACA (2012)	LR PACA (2020)
Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>	CR	EN
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	NT	LC
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	VU	NT
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	VU	NT
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	VU	NT
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	VU	NT
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	VU	NT
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	VU	NT
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	VU	NT
Moineau souldie	<i>Petronia petronia</i>	VU	NT
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	VU	NT
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	VU	NT
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	VU	NT
Talève sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>	EN	VU
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	EN	VU
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	EN	VU
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	EN	VU
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	EN	VU
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	EN	VU
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	VU	LC

AMELIORATION DU STATUT

5.3. Espèces de passage

Les résultats de l'évaluation des 348 espèces de passage identifiées au niveau régional sont présentés dans le tableau 4.

Parmi celles-ci, 320 espèces sont classées en « Non applicable » dans l'une des 3 sous-catégories suivantes :

- 172 espèces classées « NA^b », sont présentes de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en région (par ex. l'Océanite de Wilson).
- 23 espèces classées « NA^c », sont régulièrement présente en région en passage mais ne remplissent pas les critères d'une présence significative (par ex. le Bécasseau de Temminck).
- 125 espèces classées « NA^d », sont régulièrement présentes de passage dans la région mais le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis (par ex. le Pluvier argenté).

La méthodologie UICN a pu être appliquée à 28 espèces de passage dans le cadre de cette liste rouge. Parmi celles-ci, 20 espèces ont été classées en « Données insuffisantes »; il s'agit d'espèces qui ne font pas l'objet de suivis spécifiques en migration (par ex. le Tarier des prés ou le Traquet motteux).

Tableau 4 : Nombre d'espèces de passage par catégorie UICN en PACA

Catégorie	Nombre d'espèces
EN	1
VU	1
NT	3
LC	3
DD	20
NA ^b	172
NA ^c	23
NA ^d	125
Total	348

Deux espèces présentent un risque d'extinction au niveau régional. Le Bruant ortolan, « En danger », dont les effectifs au passage diminuent chaque année et la Barge à queue noire classée « Vulnérable » en raison d'une aire d'occupation réduite et en déclin. Trois autres espèces sont dans la catégorie « Quasi menacée », comme le Pluvier guignard dont les effectifs au passage migratoire diminuent d'année en année (Tableau 5).

Tableau 5 : Espèces d'oiseaux de passage inscrites dans une catégorie menacée ou quasi menacée en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nom	Nom scientifique	Statut	Liste rouge PACA (2019)	Critères Liste rouge PACA (2019)
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	De passage	EN	A2b
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	De passage	VU	B2ab(v)
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	De passage	NT	pr. A2b
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	De passage	NT	pr. A2b
Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	De passage	NT	pr. D1

5.4. Espèces hivernantes

Les résultats de l'évaluation des 147 espèces hivernantes identifiées au niveau régional sont présentés dans le tableau 6.

Parmi celles-ci, 104 espèces sont classées en « Non applicable » dans l'une des 3 sous-catégories suivantes :

- 6 espèces classées « NA^b », sont présentes de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque hiver en région (par ex. le Combattant varié).
- 44 espèces classées « NA^c », sont régulièrement présente en région en hivernage mais ne remplissent pas les critères d'une présence significative (par ex. la Nette rousse).
- 54 espèces classées « NA^d », sont régulièrement présentes en région en hivernage mais le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis (par ex. le Faucon crécerelle).

La méthodologie UICN a pu être appliquée à 43 espèces de passage dans le cadre de cette liste rouge. Pour 8 d'entre elles, classées « DD », l'absence de comptage hivernal ne permet pas de préciser la catégorie UICN (par ex. le Faucon émerillon).

Tableau 6 : Nombre d'espèces hivernantes par catégorie UICN en PACA

Catégorie	Nombre d'espèces
EN	3
VU	2
NT	2
LC	28
DD	8
NA ^b	6
NA ^c	44
NA ^d	54
Total	147

Le travail d'évaluation montre que 5 espèces hivernantes sont menacées de disparition au niveau régional. Parmi celles-ci, 3 espèces sont classées « En danger » comme le Cygne de Bewick dont la population hivernante est très faible (moins de 150 individus en moyenne observés chaque hiver) et 2 autres sont classées « Vulnérable » comme le Fuligule milouin dont la population hivernante diminue d'année en année.

Enfin, 2 espèces sont classées « Quasi menacée », comme l'Outarde canepetière dont la population hivernante est d'environ 2000 individus (Tableau 7).

Tableau 7 : Espèces d'oiseaux hivernants inscrites dans une catégorie menacée ou quasi menacée en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nom	Nom scientifique	Statut	Liste rouge PACA (2019)	Critères Liste rouge PACA (2019)
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>	Hivernant	EN	D
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	Hivernant	EN	CR (D) (-1)
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Hivernant	EN	A2b
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Hivernant	VU	A1b
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Hivernant	VU	A1ab
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Hivernant	NT	pr. A2b
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Hivernant	NT	pr. D1

5.5. Liste des sous-espèces ayant fait l'objet d'une évaluation particulière

De par leur valeur patrimoniale, plusieurs sous-espèces ont été évaluées séparément. Elles sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Sous-espèces ayant fait l'objet d'une évaluation particulière

Nom	Nom scientifique	Statut	Liste rouge PACA (2019)	Critères Liste rouge PACA (2019)
Bruant des roseaux (<i>E. s. schoeniclus</i>)	<i>Emberiza schoeniclus schoeniclus</i>	Nicheur	CR	D1
Bruant des roseaux (<i>E. s. schoeniclus</i>)	<i>Emberiza schoeniclus schoeniclus</i>	De passage	NA ^c	
Bruant des roseaux (<i>E. s. witherbyi</i>)	<i>Emberiza schoeniclus witherbyi</i>	Nicheur	EN	D1
Bruant des roseaux (<i>E. s. witherbyi</i>)	<i>Emberiza schoeniclus witherbyi</i>	De passage	NA ^c	
Faucon pèlerin (<i>F. p. brookei</i>)	<i>Falco peregrinus brookei</i>	Nicheur	EN	D1
Faucon pèlerin (<i>F. p. brookei</i>)	<i>Falco peregrinus brookei</i>	De passage	NA ^d	
Faucon pèlerin (<i>F. p. brookei</i>)	<i>Falco peregrinus brookei</i>	Hivernant	NA ^d	
Faucon pèlerin (<i>F. p. peregrinus</i>)	<i>Falco peregrinus peregrinus</i>	Nicheur	EN	D1
Faucon pèlerin (<i>F. p. peregrinus</i>)	<i>Falco peregrinus peregrinus</i>	De passage	NA ^d	
Faucon pèlerin (<i>F. p. peregrinus</i>)	<i>Falco peregrinus peregrinus</i>	Hivernant	NA ^d	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DREAL
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

